

GUIDE DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PNAPAS

Le présent guide décrit le processus de suivi et d'accompagnement des enseignants dans la mise en œuvre du programme national d'amélioration des premiers apprentissages scolaires (PNAPAS).

Pour une appropriation des stratégies du PNAPAS par les enseignants qui place les apprenants au cœur du processus enseignement-apprentissage-évaluation, l'encadrement pédagogique doit évoluer vers un accompagnement pédagogique des enseignants.

1- QUELQUES DEFINITIONS

Accompagnement : L'accompagnement désigne une relation interpersonnelle de soutien, une relation d'aide, d'échanges et d'apprentissage.

Dans ce processus pédagogique, il s'agit du soutien ou de l'aide **qu'une personne d'expérience et qui possède des compétences dans son domaine (IEPP, IPC, IPPP, CPPP, DEP)** apporte à un enseignant pour améliorer ses compétences professionnelles.

Dans la mise en œuvre du PNAPAS, l'encadreur pédagogique doit changer de posture : **il doit quitter sa posture de censeur pour celle d'accompagnateur.**

L'accompagnateur est :

- un facilitateur, un médiateur, un coach ;
- un intermédiaire entre le savoir à enseigner, les pratiques enseignantes et l'enseignant .

A cet effet, il doit :

- inspirer confiance à l'enseignant ;
- avoir une bonne maîtrise des méthodologies des disciplines, des contenus d'enseignement-apprentissage et des pratiques enseignantes afin d'aider les enseignants à mieux les appliquer.

2- LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les acteurs intervenant dans le dispositif de l'accompagnement en région sont :

- l'Inspecteur de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, (IEPP) chef de circonscription ;
- le Conseiller Pédagogique du Préscolaire et Primaire ;
- le Directeur d'Ecole.

3- ROLES ET RESPONSABILITES DES ACCOMPAGNATEURS

Les accompagnateurs doivent soutenir les enseignants dans la mise en œuvre des activités de lecture-écriture et de mathématiques y compris les activités de soutien aux apprentissages afin de garantir :

- le bon fonctionnement du programme (PNAPAS) ;
- l'amélioration des compétences des apprenants de façon durable.

Les rôles et responsabilités dévolues aux accompagnateurs sont :

Accompagnateur	Rôles et responsabilités
Le Directeur d'Ecole préscolaire ou primaire (DEP)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les enseignants de l'école dans la mise en œuvre du PNAPAS ; - Organiser des réunions hebdomadaires relativement à la mise en œuvre du PNAPAS ; - Observer les pratiques de classe de chaque enseignant une fois/quinzaine ; - Remonter à la hiérarchie (CPPP), les insuffisances des enseignants dans la mise en œuvre du PNAPAS.
Le Conseiller Pédagogique du Préscolaire et Primaire (CPPP)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les enseignants et les directeurs d'école de son secteur ; - Observer les pratiques de classe de chaque enseignant en lecture-écriture/soutien et en mathématiques/soutien une fois/mois ; - Traiter les données d'observation de classes chaque mois afin d'identifier les insuffisances des enseignants dans la mise en œuvre du programme de lecture et de mathématiques ; - Faire des rétroactions en organisant des journées pédagogiques pour assurer la formation des enseignants de son secteur ; - Organiser une réunion mensuelle avec les directeurs d'école de son secteur ; - Assurer le tutorat à distance des enseignants (à partir de la plateforme ou via les réseaux sociaux (WhatsApp, télégram, ..) - Rédiger un compte rendu de réunion et le transmettre à l'IEPP.
Le Chef de Circonscription/CCA	<ul style="list-style-type: none"> - Observer les pratiques de classe de chaque enseignant en lecture-écriture et en mathématiques une fois/trimestre ; - Analyser les données d'observation de classes et celles des CPPP pour identifier les besoins prioritaires de formation des enseignants et des CPPP de sa circonscription ; - Former les CPPP de sa circonscription avec l'appui des formateurs nationaux ; - Former les enseignants de sa circonscription à travers des journées pédagogiques ; - Soutenir les enseignants et les accompagnateurs (DEP et CPPP) de sa circonscription. - Organiser des réunions bimestrielles avec les CPPP de sa circonscription ; - Rédiger un compte rendu de réunion et le transmettre au DRENA et à l'APFC

4- ACTIVITES A MENER LORS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour un accompagnement pédagogique de proximité des enseignants, les activités suivantes sont à mener par l'accompagnateur :

- les visites de classe ;
- les réunions pédagogiques ;
- les journées pédagogiques.

a- Les visites de classe

Acteurs	Descriptif de la visite
Le DEP	<p>- Visiter chaque enseignant une fois par quinzaine pour observer ses pratiques de classe lors de la mise en œuvre d'une séance de lecture (acquisition systématique, évaluation, soutien) et de mathématiques (séances d'acquisition, de récupération et de révision)</p> <p>Au cours de cette activité, le DEP doit cibler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'environnement de travail (effectifs de la classe, matériel didactique, intrants pédagogiques) ; - l'assiduité des apprenants et des enseignants ; - les contenus d'enseignement, l'application des méthodologies et des pratiques enseignantes ; <p>Consigner ses remarques dans le cahier d'observations.</p>
Le CPPP	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier les visites de classe ; - Visiter toutes les écoles de son secteur une fois par mois pour observer les activités de lecture-écriture et de mathématiques y compris les activités de soutien aux apprentissages ; - Remplir la grille d'observations des pratiques de classe ; - Lors de l'entretien post visite, échanger avec les enseignants et le Directeur d'école sur les points forts de leurs prestations et faire ressortir également les points à améliorer. <p>Au cours de cette activité, le CPPP doit cibler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'environnement de travail (effectifs de la classe, matériel didactique, intrants pédagogiques) ; - l'assiduité des apprenants et des enseignants ; - la mise en œuvre des six (06) pratiques pédagogiques de lecture et de mathématiques ; - les contenus d'enseignement, l'application des méthodologies et des pratiques enseignantes ; - la mise en œuvre du processus d'évaluation ; <p>Consigner ses remarques dans le cahier d'observations en vue des futures régulations.</p>
L'IEPP/CCA	<p>Les visites de classe de l'accompagnateur de circonscription doivent lui permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître les écoles qui sont confrontées à des défis (des défis liés à la taille des classes (effectifs), l'assiduité des apprenants et des enseignants ;

	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les enseignants qui éprouvent des difficultés à maîtriser les contenus d’enseignement, à appliquer les méthodologies et les pratiques enseignantes ; - identifier les CPS qui éprouvent des difficultés à réaliser l’accompagnement de leurs enseignants.
--	---

b- Les réunions pédagogiques

Acteurs	Descriptif de l’activité
Le DEP	<p>Le DEP, accompagnateur de proximité tient des réunions hebdomadaires avec les enseignants de l’école.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jour des réunions : chaque vendredi après-midi ; - Lieu : au sein de l’école - animateur : le DEP. - Durée : 1 heure. - Objectifs : installer dans chaque école une communauté d’apprentissage, <p>Le bilan des activités hebdomadaires doit faire ressortir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le point des activités réalisées pendant la semaine ; - les difficultés rencontrées par les enseignants dans la mise en œuvre du PNAPAS, - les progrès réalisés par les apprenants ; - la recherche de solutions pour la gestion des élèves en difficultés d’apprentissage. - l’identification des activités à mener pour trouver des solutions aux difficultés des enseignants. <p>Un rapport de réunion doit être rédigé conformément au canevas de rapportage des réunions hebdomadaires.</p> <p>Le DEP doit relever les points non-résolus afin d’en discuter avec l’accompagnateur du secteur (CPPP) lors de la prochaine réunion mensuelle.</p>
Le CPPP	<p>Le CPPP, accompagnateur de secteur tient des réunions mensuelles avec les directeurs d’écoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieu : au sein de chaque secteur pédagogique (en dehors des heures de cours) ; - Durée : 1h30 ; - animateur : le CPPP/CPS. <p>Le bilan des activités mensuelles doit faire ressortir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites pédagogiques réalisées ; - Nombre de réunions hebdomadaires tenues ; - Nombre d’enseignants (hommes et femmes) appliquant correctement les méthodologies ; - Nombre d’enseignants (hommes et femmes) mettant en œuvre les 3 pratiques enseignantes en lecture : <ul style="list-style-type: none"> - La lecture individuelle à voix haute ; - La correction individuelle (feed-back correctif) ; - L’explication de mots nouveaux et compréhension.

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enseignants (hommes et femmes) mettant en œuvre les 3 pratiques enseignantes en mathématiques : <ul style="list-style-type: none"> - La manipulation ; - La schématisation ; - Le questionnement sur le comment et le pourquoi. - Nombre d'apprenants (filles et garçons) ayant réalisé des progrès. <p>Les échanges avec les DEP doivent porter sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les progrès enregistrés par les enseignants et les apprenants pendant la mise en œuvre du programme ; - la disponibilité des ressources pédagogiques ; - la mise en œuvre des activités pédagogiques (séances d'acquisition et de soutien aux apprentissages) ; - l'application des pratiques enseignantes en lecture et en mathématiques ; - le fonctionnement des communautés d'apprentissages ; - la résolution des difficultés liées à la mise en œuvre des pratiques enseignantes. <p>Un rapport de réunion doit être rédigé par le CPPP/CPS en utilisant le canevas de rapportage des réunions mensuelles et transmis à l'IEPP.</p>
L'IEPP/CCA	<p>L'IEPP/CCA, accompagnateur de circonscription tient des réunions bimestrielles avec les CPPP et les DEP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieu : l'inspection ou un secteur pour plus de proximité ; - Durée : 2h ; - animateur : l'IEPP <p>Le bilan des activités bimestrielles doit faire ressortir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites pédagogiques réalisées ; - Nombre de réunions mensuelles tenues ; - Nombre d'enseignants (hommes et femmes) appliquant correctement les méthodologies ; - Nombre d'enseignants (hommes et femmes) mettant en œuvre les 3 pratiques enseignantes en lecture : <ul style="list-style-type: none"> - La lecture individuelle à voix haute ; - La correction individuelle (feed-back correctif) ; - L'explication de mots nouveaux et compréhension. - Nombre d'enseignants (hommes et femmes) mettant en œuvre les 3 pratiques enseignantes en mathématiques : <ul style="list-style-type: none"> - La manipulation ; - La schématisation ; - Le questionnement sur le comment et le pourquoi. - Nombre d'apprenants (filles et garçons) ayant réalisé des progrès ; - L'amélioration du niveau d'acquisition des apprenants ; - Le nombre de CPS dont au moins 75% des enseignants appliquent correctement les six pratiques enseignantes en lecture et en mathématiques.

	<p>Un rapport de réunion doit être rédigé en utilisant le canevas de rapportage des réunions bimestrielles et transmis à la DRENA et à l'APFC. Le rapport doit prendre en compte les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les six pratiques enseignantes en lecture et en mathématiques ; - les journées pédagogiques du mois ; - les effets des trois pratiques enseignantes sur le rendement des apprenants ; - les difficultés non résolues ; - les succès enregistrés pendant la mise en œuvre du programme ; - le niveau d'amélioration des compétences des apprenants. <p>Transmet à la DRENA : le rapport de la réunion ; la liste de présence des CPPP et des directeurs d'écoles.</p>
--	--

c- Les journées pédagogiques

Le CPPP est chargé d'organiser une journée pédagogique avec tous les enseignants et les directeurs des écoles de son secteur pédagogique chaque mois.

Le but de ces journées pédagogiques est de faire une mise à niveau sur certains points qui n'ont pas été suffisamment assimilés par les enseignants.

Les points qui seront développés vont s'appuyer naturellement sur les difficultés rencontrées par les enseignants.

Les contenus des journées pédagogiques seront fonction de la progression des contenus de développement des compétences et de soutien aux apprentissages.

Le CPPP s'inspirera des rapports de synthèse des réunions hebdomadaires et des bulletins de visite pour déterminer le thème de la journée pédagogique.

5- LES OUTILS DE L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Acteurs	Descriptif de l'activité
L'Enseignant	<ul style="list-style-type: none"> - La fiche de réflexion hebdomadaire sur mes pratiques de classe en lecture-écriture et en mathématiques; - La grille d'observation de séances de mathématiques et de lecture-écriture (pour en prendre connaissance)
Le DEP	<ul style="list-style-type: none"> - Le planning des observations de classe élaboré par le Directeur d'école. - La fiche de réflexion hebdomadaire sur mes pratiques de classe en lecture-écriture et en mathématiques - La fiche de synthèse des réflexions hebdomadaires des enseignants sur leurs pratiques de classe en lecture-écriture et en mathématiques. - Les fiches des rapports des réunions hebdomadaires/le canevas de rapport des réunions. - Les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture-écriture.

Le CPPP	<ul style="list-style-type: none"> - Le planning des observations de classe élaboré par le CPPP - Les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture-écriture - La fiche de synthèse des réflexions hebdomadaires des enseignants sur leurs pratiques de classe en lecture-écriture et en mathématiques. - Les fiches des rapports des réunions mensuelles/le canevas de rapport des réunions mensuelles
L'IEPP	<ul style="list-style-type: none"> - Le planning des observations de classe élaboré par l'IEPP - Les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture-écriture - La fiche de synthèse des réflexions hebdomadaires des enseignants sur leurs pratiques de classe en lecture-écriture et en mathématiques. - Les fiches des rapports des réunions bimestrielles.